

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N°38 concernant :

1 demande de crédit additionnel de CHF 1'300'000.- au compte d'investissement N°4176, préavis N°27/2005, pour le poste source de Montagny.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission s'est réunie le mercredi 9 janvier 2008 dans les locaux des SEY. Elle était composée de Mme Chantal Guibert et de MM Daniel Hofmann, Olivier Kernen, Jean-Louis Klaus, Christian Pauli, Sylvain Pittet, Fabien Richard, Jérôme Wulliamoz et le soussigné désigné 1^{er} membre. Monsieur le Municipal Cédric Pillonel était accompagné de MM Martial Bujard, Chef de service SEY et Jean-Marc Sutterlet, nouveau responsable du réseau électrique au SEY. Nous tenons à les remercier et tout particulièrement Monsieur Sutterlet pour les informations claires et précises qu'ils nous ont transmises.

Au début des années 2000 la Ville d'Yverdon-les-Bains s'est dotée d'un plan directeur d'électricité (PDDEL) avoisinant un investissement total de quelques 18 millions de francs dans le but d'assurer principalement une sécurité d'approvisionnement, une redondance et une réserve de puissance ainsi que de passer le réseau moyenne tension (MT) de 5kV à 20kV. La volonté des SEY était également de prévoir 2 points d'injections haute tension (HT) (Montagny et Pierre-de-Savoie) au lieu d'un seul.

A la suite de l'acceptation par notre conseil du préavis 27/2005 les négociations avec la Romande Energie ont été tendues, celle-ci n'étant pas nécessairement d'accord avec la stratégie mise en place par les SEY dans le PDDEL. Les travaux prévus ont pris du retard et de ce fait le transformateur n'a pas été commandé. De plus les problèmes de gouvernance sont apparus au sein du SEY ce qui fait que tout a été plus ou moins suspendu ; la volonté de notre Municipalité a été d'abord de trouver le maximum de points d'accords avec la Romande Energie, de réorganiser la direction des SEY avant de reprendre le dossier qui nous concerne aujourd'hui.

Il faut préciser à ce point du rapport que Monsieur le Municipal nous a confirmé que les accords avec la Romande Energie ont été signés avant la rupture du contrat de fourniture d'énergie avec cette organisation et que celle-ci n'a donc pas activé des mesures de rétorsions envers notre service.

Le montant demandé dans le présent préavis concerne deux plus-values bien précises, soit :

1. modification de l'endroit prévu initialement sur le site de Montagny pour l'installation du transformateur ; travaux entrepris par la Romande Energie et facturés au SEY
2. augmentation impressionnante des matières premières composant le transformateur.

Pour ce 2^e point il est à noter qu'actuellement le délai d'attente pour la livraison d'un transformateur peut s'étendre jusqu'à 2 ans. Les SEY ont réussi néanmoins à trouver une « fenêtre » favorable dans la planification du fournisseur pour que ce transformateur soit livré en novembre 2008. Selon le contrat établi son prix définitif sera arrêté 4 mois avant sa livraison. Un commissaire a relevé que cette dépense est inscrite au plan d'investissement pour un montant de 1 million ; M. Sutterlet a admis qu'il s'agissait d'une erreur car le montant prévu est bien de 1.3 million.

Conclusions :

La commission ayant bien saisi l'argumentation ne peut qu'accepter cette dépense supplémentaire. Voyant avec plaisir que les SEY sont à nouveau mieux organisés elle demande également :

- de poursuivre les travaux prévus au poste Pierre-de-Savoie sans perdre de temps
- de persister dans les négociations avec la Romande Energie pour l'application du PDDEL.
- de profiter de ces négociations pour également mettre la pression sur les CFF afin que ceux-ci prévoient l'alimentation de leur sous-station par une ligne enterrée.
- de rester attentif à ce que la limite de puissance de pointe à 40 MW soit suffisante sur le long terme.

La commission se plaît à souligner que, de ce fait, l'approvisionnement en électricité de notre commune sera sûr et performant. Cela pourra répondre à la demande accrue en énergie incitée par l'arrivée de nouveaux habitants sur son territoire ainsi qu'à la demande d'entreprises désireuses de s'installer rapidement (de nouvelles halles sont en construction sur le site d'Y-Parc par exemple) dans un avenir à court et moyen terme.

A l'unanimité de ces membres la commission accepte les articles 1,2 et 3 du présent préavis et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers à en faire autant.

Fait à Yverdon-les-Bains, le 12 janvier 08

Le rapporteur, Pierre-André Michoud